

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 8 JUILLET 2022 à 20H30

Le vendredi 8 juillet 2022,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 30 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond VOUZELLAUD, Maire.

Présents : Mme Marylène GAUTHIER, Mme María DECOUTY, Mme Sylviane DEGAI, Mme Isabelle LAZERAN, M. Patrick BOHERS, M. André CLARISSE, M. Gervais LAMARE.

Pouvoirs : M. Pascal MERIGUET à M. Patrick BOHERS.
M. Jean PUYHARDY à M. Raymond VOUZELLAUD.
Mme Christelle LEONARD à Mme Maria DECOUTY.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Sylviane DEGAI est désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Révision des loyers.
- Point remplacement tracteur.
- Point vente d'un terrain à la Féranchie.
- Point sur le marché festif.
- Résumé des réunions et des commissions.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

- Présentation du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Porte Océane du Limousin établi par la chambre régionale des comptes Nouvelle Aquitaine ;.

Vote : unanimité.

Il a ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **Révision des loyers.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la révision des loyers des logements communaux au 1er juillet. L'augmentation par rapport à l'indice des loyers serait de 1,61 %. Monsieur le Maire propose d'effectuer une augmentation de 1,5 % compte tenu du contexte actuel.

Vote : unanimité.

• **Point remplacement tracteur.**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a la possibilité de faire une consultation libre pour l'acquisition du tracteur et pour se faire, il est nécessaire de faire une délibération.

Vote : unanimité.

Un cahier des charges devra être établi pour le transmettre à différents concessionnaires.

- **Point vente de terrain à la Féranchie.**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le dossier n'a toujours pas avancé. Tous les documents sont Chez le Notaire.

- **Point sur le marché festif.**

Un courrier a été adressé à différents producteurs. Certains ont répondu favorablement (fromage de chèvres, miel, bœuf ...).

- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes de la communauté de communes Porte Océane du Limousin.**

Monsieur le Maire présente les recommandations qui ont été établies par la chambre régionale des comptes. Certaines de ces recommandations ont déjà été mises en place par la communauté.

- **Questions diverses.**

. Suite à de nombreuses remarques de Mme DUBREUIL concernant des nuisances sanitaires, sonores et olfactives des poules et des oies de Mr CHEMISON, le Maire indique qu'il a adressé un courrier à Mr CHEMISON et a effectué une demande de signalement à la SPA. Le conseil n'émet aucune remarque par rapport à la procédure effectuée.

. Une famille a demandé un point d'arrêt bus pour leur fille qui rentre au collège de Saint Mathieu. Cet arrêt leur a été refusé pour la rentrée de septembre et l'enfant doit faire 3 kms pour aller à l'arrêt le plus proche. Monsieur le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Président du Conseil Régional pour voir s'il n'y a pas possibilité de trouver une solution pour faire ce nouvel arrêt.

. Suite à une forte dégradation du chemin neuf, du compomaq sera mis en place à la rentrée de septembre par les agents de la commune.

. Un administré de la commune a demandé s'il n'y avait pas la possibilité de mettre des panneaux avec les numéros des maisons quand celles-ci sont retirées de la route. Le Maire demande à chaque élu de faire un récapitulatif de cette situation dans leur village.

- **Résumé des commissions.**

. M. LAMARE s'est rendu à un conseil syndical au PNR.

. Mme LAZERAN a été au conseil d'école.

. Mme GAUTHIER a remplacé M. VOUZELLAUD à un conseil communautaire.

Fin de la séance à 21h40.

**La secrétaire,
Sylviane DEGAIT.**



**Le Maire,
Raymond VOUZELLAUD.**

